



VILLE DE BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie

BP 10035

67241 BISCHWILLER Cedex

Tel : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du conseil municipal du lundi 25 mars 2019, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal : M. Michael GUTEKUNST
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2019
- 4 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises
- 5 - Stèle au Square De Gaulle à la mémoire du pilote Pierre UHRY tombé lors de la Seconde Guerre Mondiale

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 6 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'AGMAC : avenant
- 7 - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) : achat de fournitures administratives
- 8 - Subventions pour ravalement de façades
- 9 - Création d'un tarif de location des garages communaux

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

- 10 - Cession de terrain 41 rue du Cerf (MORITZ)
- 11 - Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : cession d'une place de stationnement (Mme HANTZEN)
- 12 - Acquisition d'un terrain rue de Weitbruch (Association Foncière, section 82 n° 243)
- 13 - Mutation dans le domaine public de parcelles communales

TRAVAUX

- 14 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation - extension du Hall Chrétien Kummer : approbation du choix du maître d'oeuvre

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 15 - ZAC du Baumgarten : attribution de la concession d'aménagement
- 16 - Projet d'aménagement rue Daniel Hirtz : convention de projet urbain partenarial

Membres en fonction :	33
Membres présents :	29
Membres absents non-excusés :	0
Membres absents excusés :	1
Membres absents avec pouvoir :	3

Membres présents en début de séance :

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire
Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire
M. GRESS Raymond, Adjoint au Maire
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire
M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au Maire
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire
M. KAHHALI Yves, Adjoint au Maire
M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire
Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale déléguée
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal délégué
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal délégué
M. BREINER Jean-Claude, Conseiller municipal
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal
M. GAVARD Patrick, Conseiller municipal
Mme BAYE Valérie, Conseillère municipale
M. MISCHLER Christian, Conseiller municipal
M. MADER Charles, Conseiller municipal
Mme SCHERDING Marie-Christine, Conseillère municipale

Bischwiller réussit :

M. BARTHOLOME Maurice, Conseiller municipal
M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal
M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale
M. BEYROUTHY Gabriel, Conseiller municipal
M. BASAK Metin, Conseiller municipal
M. GRISSMER Jean-Paul, Conseiller municipal

Conseillers municipaux hors groupe :

M. BRAYE Francis, Conseiller municipal
Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Conseillère municipale

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Unis pour Bischwiller :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire

Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :

Néant

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Mme MECKES Anne, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. GRESS Raymond, Adjoint au Maire (Unis pour Bischwiller).

Mme KARATEKIN Ozlem, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).
M. GUTEKUNST Michael, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

Le 25 mars 2019 à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n°1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal : M. Michael GUTEKUNST

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venu sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Suite à la démission, avec effet au 28 février 2019, de Madame Delphine UNTEREINER, conseillère municipale déléguée du groupe « Unis pour Bischwiller », M. Michael GUTEKUNST est appelé à siéger au conseil municipal sur la même liste.

**M. Michael GUTEKUNST
est installé dans les fonctions de conseiller municipal
du groupe « Unis pour Bischwiller ».**

Point n°2 - Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DESIGNER Madame Marie-Christine SCHERDING, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Point n°3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2019

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

Adopté à la majorité.

Pour :

31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M.

MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Point n°4 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avenants :

Construction d'un gymnase scolaire sur le site de l'école Menuisiers à BISCHWILLER

Avenant n° 1 au lot n° 13 : Menuiseries intérieures bois

Les travaux du lot 13 : Menuiseries intérieures bois ont été confiés à l'entreprise MENUISERIE JUNG - Route de Saverne à 67790 STEINBOURG en date du 07/08/2017 pour un montant de 89 530.49 € TTC.

Le présent avenant a pour objet une plus-value au marché de base pour la modification des rideaux qui seront placés sur deux trames derrière le but de handball, l'augmentation de la surface d'habillage acoustique sur les murs pignons. Les moins-values portent sur les suppressions du panneau liège, de la trappe extincteur, et d'une barre inox sur porte.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 89 530.49 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 3 929.75 € TTC
- Montant final du marché : 93 460.24 € TTC.

Mise en accessibilité du bâtiment BISCH'ART - BISCHWILLER

Avenant n° 02 au lot n° 04 : Electricité

Les travaux du lot 04 : Electricité ont été attribués à l'entreprise SCHORO ELECTRICITE, 5 rue de l'Industrie - BP 9 67116 REICHSTETT en date du 26 octobre 2017 pour au montant de 26 367,46 € TTC

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour l'installation des bouches VMC dans les sanitaires du rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étage pour un montant de 628.81 € T.T.C qui ont été évacuées lors de la dépose des faux plafonds mais dont le remplacement n'a pas été prévu au marché.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 26 367,46 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 14 061,46 € TTC
- Montant avenant n° 2 : 628,81 € TTC
- Montant final du marché : 41 057.72 € TTC.

Avenant n° 02 au lot n° 05 : plâtrerie

Les travaux du lot 05 : Plâtrerie ont été attribués à l'entreprise RUIU SAS, 3, rue du Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH en date du 8 janvier 2018 pour un montant de 5 355,07 € TTC.

Le présent avenant a pour objet une plus-value d'un montant de 648.00 € TTC concernant les travaux supplémentaires suivants :

- Reprises de plâtres au niveau des ébrasements des nouvelles portes d'accès à la cage d'ascenseur suite à la dépose des fenêtres existantes.
- Démolition d'une cloison dans les sanitaires du RDC pour la création d'une niche pour optimiser l'espace de l'aménagement.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 5 355,07 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 512,93 € TTC
- Montant avenant n° 2 : 648,00 € TTC
- Montant final du marché : 5 868,00 € TTC.

Lotissement communal « Le Domaine de la Clef des Champs » et aménagement des jardins familiaux

Avenant n° 1 au lot n° 04 : espaces verts

Les travaux du présent lot ont été attribués le 18.01.2011 à l'entreprise WOLFF RENE ET FILS, 6 route de Bietlenheim BP 28012 - 67728 HOERDT pour un montant de 388 310.07 € TTC.

Le présent avenant d'un montant total de 13 349.57 € TTC a pour objet les travaux modificatifs suivants :

- le remplacement du sol stabilisé prévu au marché pour les places de stationnement publiques par des dalles ECORASTER E 50,
- la suppression des végétaux suite à l'aménagement d'un trottoir de largeur 2 m en enrobés dans la voie V1,
- la pose de bordurette en limite des jardins familiaux à côté du lot 17.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 388 310.07 € TTC
- Montant avenant n° 1 : 13 349.57 € TTC
- Montant final du marché : 401 929.55 € TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- EN PRENDRE ACTE.

Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

Point n°5 - Stèle au Square De Gaulle à la mémoire du pilote Pierre UHRY tombé lors de la Seconde Guerre Mondiale

Rapport présenté par M. KAHHALI Yves, Adjoint au Maire.

L'Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANSORAA) section Nord Alsace a sollicité la Ville, par le biais d'un de ses membres bischwillerois, M. Patrick KAUTZMANN, pour l'érection d'une stèle au square De Gaulle à la mémoire du Sergent-Chef Pierre UHRY, pilote bischwillerois tombé au champ d'honneur le 4 février 1945 lors des combats de la Libération de Colmar et enterré à la nécropole de Sigolsheim.

Pour marquer le soutien de la Ville à cette initiative, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et de participer financièrement à l'opération à hauteur de 2 000 €

maximum.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- AUTORISER l'Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANSORAA) à ériger une stèle au Square De Gaulle à la mémoire de Pierre UHRY,
- OCTROYER une aide financière d'un montant maximum de 2 000 €,
- IMPUTER ce montant au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations ».

Adopté à la majorité.

Pour :

30 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

2 : M. BRAYE Francis, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n°6 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'AGMAC : avenant

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

L'Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb (AGMAC) et la Ville de Bischwiller ont signé le 6 février 2017 une convention d'objectifs et de moyens couvrant la période de 2017 à 2019, autorisée par délibération du conseil municipal du 31 janvier 2017.

L'objet de cette convention est de préciser le domaine d'intervention artistique et culturel de l'AGMAC au regard de la politique culturelle de la Ville et les modalités de participation financières et matérielles allouées annuellement par la Ville à l'AGMAC.

L'article 5 « participation de la Ville » fixe le montant de la subvention versée à l'association à 80 000 € par année sur 2017, 2018 et 2019.

Or, au 1^{er} janvier 2019, la compétence portée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » a été transférée aux communes. Cela a pour conséquence que la Ville de Bischwiller assure le fonctionnement de la MAC et cela augmente la participation financière allouée du montant précédemment apporté par la CAH de 250 000 €.

Ainsi, un avenant à la convention est nécessaire pour préciser que la subvention de fonctionnement versée par la Ville s'élève à 330 000 € au titre de l'année 2019 et qu'un agent de la Ville est mis à disposition de manière permanente à l'AGMAC, suite à sa mutation de la CAH.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER l'avenant proposé en annexe,
- AUTORISER le Maire à le signer.

Adopté à la majorité.

Pour :

31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Point n°7 - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) : achat de fournitures administratives

Rapport présenté par M. GRESS Raymond, Adjoint au Maire.

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH.

Les achats concernés par la présente convention sont les fournitures administratives, à savoir les fournitures de bureau, le papier, les enveloppes neutres, les fournitures scolaires, le matériel pour les activités manuelles des écoles, la librairie et documentation générale pour les écoles.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement. Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ACCEPTER, en vue de la conclusion des marchés, les conditions de la constitution et de fonctionnement du groupement ; et décider de signer la convention constitutive du

groupement de commandes figurant en annexe,

- APPROUVER le lancement d'une ou des consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature de l'accord-cadre ou du marché, et le cas échéant, des avenants connexes, dans les conditions sus-mentionnées,
- CHARGER le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Point n°8 - Subventions pour ravalement de façades

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.

En application de la délibération du conseil municipal 14 mars 2016, les propriétaires des bâtiments suivants peuvent bénéficier d'une subvention pour ravalement de façades :

N°	Adresse du bâtiment	Montant en €
02/2019	2-4 rue du Gal Rampont	260 €
03/2019	4 rue du Gal Rampont	600 €
04/2019	26 rue Erckmann Chatrian	280 €
05/2019	53 rue Paul Weiss	130 €
06/2019	28 rue des Cimetières	332 €
07/2019	95 rue du Gal Rampont	489 €
	Montant Total	2 091 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER la liste des bénéficiaires et les montants de la subvention pour ravalement de façades figurant ci-dessus,
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la procédure,
- IMPUTER la dépense au chapitre 204, article 2042.

Adopté à l'unanimité.

Point n°9 - Création d'un tarif de location des garages communaux

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.

Jusqu'à présent, la Ville ne disposait pas d'un tarif unique pour les locations des garages dont elle est propriétaire.

Par souci d'équité entre tous les locataires, il est proposé de créer un tarif pour ces locations, de 50 € par mois. Il s'appliquera pour toute nouvelle location.

Ce tarif sera actualisé chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- FIXER le montant du loyer des garages communaux à 50 € par mois, actualisé annuellement selon l'indice de référence des loyers à compter de la date de signature du bail.

Adopté à l'unanimité.

III - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Point n°10 - Cession de terrain 41 rue du Cerf (MORITZ)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.

Le conseil municipal a fixé les tarifs de cession de la bande de terrain jouxtant les propriétés du côté impair de la rue du Cerf comme suit :

- 1 500 € l'are pour les prix de vente des terrains non remblayés et non busés (terrains jouxtant les propriétés du n°45 au n°7 de la rue du Cerf), + busage (119,57 € TTC par mètre linéaire),
- 1 800 € l'are pour le terrain partiellement remblayé et busé (jouxtant la propriété du 17 rue du Cerf).

Monsieur Charles MORITZ, propriétaire du 41 rue du Cerf, est intéressé par l'acquisition de la parcelle arrière voisine de son terrain, cadastrée n° (10)/224.

Le propriétaire du 43 rue du Cerf ayant fait part de sa renonciation d'acquisition, la parcelle n° (10)/224 est donc libre à la vente.

Pour rappel, le conseil municipal a donné son accord en séance du 17 décembre 2018 pour l'acquisition par M. MORITZ de la parcelle n° (9)/224 jouxtant directement son terrain.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la cession du terrain cadastré en section 81 n° (10) / 224 d'une superficie de 4,50 ares à M. MORITZ Charles au prix de 1 500 € l'are soit un montant total de 6 750 € + le coût du busage de 2 374,66 € TTC (19,86 ml x 119,57 € TTC). Le coût global de la cession s'élève à un montant de 9 124,66 € TTC ;
- AUTORISER le Maire et respectivement le 1^{er} adjoint, à signer l'acte correspondant ;
- ET LE CHARGER de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Point n°11 - Lotissement Le Domaine de la Clé des Champs : cession d'une place de stationnement (Mme HANTZEN)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.

Dans le règlement du lotissement Le Domaine de la Clé des Champs, il est imposé aux

résidents de disposer de deux places de stationnement privatives par parcelle.

Mme Sonia HANTZEN, propriétaire de l'habitation sise 8 rue des Semailles, ne dispose que d'une seule place de stationnement car son habitation est issue d'une division parcellaire et le constructeur n'avait pas fait le nécessaire pour aménager ses deux places de stationnement avant revente du bien.

Ainsi, pour se mettre en conformité avec le règlement du lotissement, il lui est proposé d'acheter à la Ville une place de stationnement supplémentaire.

Cette place de 5 m x 3,30 m sera aménagée par la Ville lors des travaux de voirie définitive du lotissement.

Un accord a été trouvé pour la cession au prix de 2 970€ TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la cession à Mme Sonia HANTZEN d'une place de stationnement au prix de 2 970€ TTC située dans le lotissement Le Domaine de la Clé des Champs, propriété de la Ville de Bischwiller,
- AUTORISER le Maire, respectivement le Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Point n°12 - Acquisition d'un terrain rue de Weitbruch (Association Foncière, section 82 n° 243)

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de travaux de voirie réalisés rue de Weitbruch, il est apparu qu'une parcelle de l'Association Foncière supporte la voirie. Aussi, il s'avère nécessaire de procéder à la rétrocession de ce terrain et de procéder à la mutation dans le domaine public.

Un accord a été trouvé afin de régulariser la situation par le biais d'une cession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- AUTORISER l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section 82 n° 243 d'une surface de 14,20 ares, propriété de l'Association Foncière,
- PROCEDER à la mutation du terrain dans le domaine public après acquisition,
- CHARGER le Maire de réaliser les formalités nécessaires,
- AUTORISER le Maire et respectivement le 1^{er} adjoint l'acte, à signer l'acte correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Point n°13 - Mutation dans le domaine public de parcelles communales

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.

Dans le cadre d'une régularisation foncière, la ville de Bischwiller souhaite transférer des parcelles faisant partie du domaine privé de la commune vers le domaine public.

Ces parcelles correspondent à la voirie et sont issues de divisions parcellaires liées à des alignements de voirie ou à la création d'un lotissement.

Liste des parcelles concernées :

ALIGNEMENT DE VOIRIE		
Section	Parcelle	Adresse
22	124	Rue de Gries
22	127	Impasse des Papillons
22	199	Impasse des Papillons
22	239	Rue de Gries
22	237	Rue de Gries
22	235	Rue de Gries
33	355	Rue de Gries
33	351	Rue de Gries
33	360	Rue de Gries
33	363	Rue de Gries
33	366	Rue de Gries
33	369	Rue de Gries
33	236	Rue de Gries
33	325	Rue de Gries
33	326	Rue de Gries
33	394	Rue de Gries
33	392	Rue de Gries
33	390	Rue de Gries
33	327	Rue de Gries
33	386	Rue de Gries
33	380	Rue de Gries
33	226	Rue de Gries
33	400	Rue de Gries
33	377	Rue de Gries
33	375	Rue de Gries
33	373	Rue de Gries
33	371	Rue de Gries
20	72	Rue du Maréchal Joffre
VOIRIE DU LOTISSEMENT		
Section	Parcelle	Adresse
24	121	Rue des Coccinelles
24	122	Rue des Coccinelles
33	328	Rue des Coccinelles
33	329	Rue des Coccinelles
33	331	Rue des Coccinelles
33	348	Rue des Coccinelles
33	347	Rue des Coccinelles
33	349	Rue des Coccinelles
33	330	Impasse des Hannetons

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la mutation dans le domaine public des parcelles communales susmentionnées,

- AUTORISER le Maire, respectivement le Premier Adjoint au Maire, à signer l'ensemble des documents et le charger de toutes les formalités nécessaires à ce transfert.

Adopté à l'unanimité.

IV - TRAVAUX

Point n°14 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation - extension du Hall Chrétien Kummer : approbation du choix du maître d'œuvre

Rapport présenté par M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Suit à l'acquisition du hall Chrétien Kummer, la Ville souhaite valoriser le bâtiment en préservant au maximum sa façade principale pour y créer un ensemble multifonctionnel avec :

- Une salle festive d'une capacité de 300 personnes assises avec une cuisine de production. Elle pourra également servir de salle d'évolution pour les élèves de l'école élémentaire et les associations.
- Le maintien d'un espace pour la Société de Gymnastique et de danse (dite aussi salle bleue),
- Un dojo d'entraînement pour le club de Judo comportant deux aires de combat, sans accueil de spectateurs, également utilisable par les écoles en journée,
- Un parc de stationnement d'environ 60 places.

Le montant alloué aux travaux est de 3 100 000 € HT (valeur septembre 2018)

Le calendrier prévoit une fin des travaux à l'été 2021.

Le marché porte sur une mission de maîtrise d'œuvre composée des éléments de mission de base et des missions complémentaires DIA (Mission de diagnostic), OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) et Coordination SSI (coordination des systèmes de sécurité incendie).

La procédure retenue pour le choix du Maître d'œuvre est la procédure concurrentielle avec négociation.

Cette procédure se déroule en deux phases :

- Une phase relative à l'examen des candidatures et à la sélection des candidats admis à soumissionner, avec un nombre maximal limité à 4 candidats (article 47 du décret 2016-360). 42 dossiers ont été remis.
- Une phase relative à la remise, à l'examen et la négociation des offres avec les quatre candidats, le choix d'une offre finale selon les critères pondérés.

L'analyse des dossiers s'est faite sur la base des critères suivants :

Critère 1 : Capacités professionnelles et techniques :

- Qualités, pertinence des références mises en avant par les membres du groupement, et notamment les opérations référencées par l'architecte
- L'adéquation des compétences et moyens présentés pour atteindre les objectifs de l'opération (importance du personnel d'encadrement, niveau de qualification du personnel, les moyens humains (effectifs moyens) et matériels.

Critère 2 : Capacités financières du candidat ou de l'équipe candidate.

Les quatre candidats suivants ont été sélectionnés :

- AGENCE MW (architecte mandataire) en groupement avec M.H INGENIERIE, INGEMANSSON, E3 Economie
- RICHTER ARCHITECTES ET ASSOCIES (architecte mandataire), en groupement avec SIB

ETUDES, SOLARES BAUEN, BET GILBERT JOST, EURO SOUND PROJECT, E3 ECONOMIE.

- BALLAST ARCHITECTES (architecte mandataire), en groupement avec SIB ETUDES, SOLARES BAUEN, INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT, EURO SOUND PROJECT, ECHOES.
- FLUOR ARCHITECTURE (architecte mandataire), en groupement avec OTE INGENIERIE, EURO SOUND PROJECT.

Les quatre équipes ont été invitées à une réunion de présentation du projet, suivie d'une visite sur site le 12 novembre 2018.

Elles ont remis leurs offres initiales d'un niveau « intentions architecturales » le 18 janvier 2019.

Les quatre équipes ont été invitées aux négociations sur les différents aspects du marché tout en respectant les exigences minimales telles que précisées au dossier de consultation. Les auditions des équipes se sont tenues le 29 janvier 2019.

A l'issue des négociations, les équipes ont été invitées à remettre leur offre finale pour le 25 février 2019 à 12 h 00.

Il ressort de l'analyse des offres après négociations que l'équipe BALLAST a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères d'attribution, sur le plan fonctionnel, esthétique et économique.

La commission d'appel d'offres a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au vu du rapport d'analyse à l'équipe BALLAST pour 12,99 % de rémunération, soit un forfait de rémunération provisoire de 396.333,53 € H.T (Missions BASE + DIA + CSSI + OPC) qui se décompose de la manière suivante :

Enveloppe prévisionnelle travaux	3 050 000,00 €	Taux
Diagnostic	27 175,50 €	0,89 %
Mission de base	325 979,18 €	10,69 %
CSSI	3 925,35 €	0,13 %
OPC	39 253,50 €	1,29 %
TOTAL	396 333,53 €	12,99 %

Conformément au règlement de consultation, une prime de 5 000 € H.T sera versée aux candidats. Le titulaire se verra déduire cette prime lors du versement de son premier acompte.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

- APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres de désigner le cabinet BALLAST, en groupement avec SIB Etudes, Solares Bauen, Ingénierie et Développement, Euro Sound Projet, Echoes, comme maître d'œuvre de l'opération de réhabilitation / extension du Hall KUMMER,
- AUTORISER le Maire à :
 - FORMALISER avec le titulaire retenu, en tant que de besoin, les mises au point nécessaires et toutes pièces y afférentes,
 - PROCEDER à l'attribution des primes prévues au règlement de la consultation,
 - DEPOSER les autorisations d'urbanisme correspondantes.

Adopté à la majorité.

Pour :

31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M.

GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : M. BRAYE Francis,

V - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point n°15 - ZAC du Baumgarten : attribution de la concession d'aménagement

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le conseil municipal, par délibération en date du 14 mai 2018, a décidé, conformément aux dispositions de l'article L300-4 du Code de l'Urbanisme, de confier la réalisation de la ZAC du Baumgarten à un aménageur sous la forme d'une concession d'aménagement. A cette fin, la Ville a organisé une procédure préalable de mise en concurrence, conformément aux dispositions prévues aux articles R300-4 à R300-11 du Code de l'Urbanisme.

Après la publication d'un appel public à la concurrence, trois opérateurs ont sollicité le dossier de consultation. Les trois candidats ont finalement remis une offre (SERS, NEOLIA et NEXITY Aménagement), qui a été analysée par la commission « Aménagement de la ZAC du Baumgarten » le 9 novembre 2018. Les candidats précités ont été invités à négocier avec Monsieur le Maire, personne habilitée à engager les discussions et à signer le traité de concession.

Suite aux négociations et conformément aux critères de jugement des offres figurant dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire présente au conseil les conclusions de ces discussions.

Il propose de retenir la SERS, eu égard aux conditions techniques et financières du candidat et de son aptitude à conduire l'opération d'aménagement projetée. L'avis en date du 27 février 2019 de la commission « Aménagement de la ZAC du Baumgarten » rejoint celui de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU les avis de la commission de la ZAC du Baumgarten du 9 novembre 2018 et du 27 février 2019,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

VU le projet de concession et ses annexes.

- APPROUVER la désignation de la SERS comme concessionnaire de l'aménagement de la ZAC du Baumgarten ;
- APPROUVER le projet de concession à signer entre la Ville de Bischwiller et la SERS ;
- AUTORISER le Maire à signer le traité de concession, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion.

Adopté à la majorité.

Pour :

30 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

2 voix : M. BRAYE Francis, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Point n°16 - Projet d'aménagement rue Daniel Hirtz : convention de projet urbain partenarial

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

M. Hervé DOLLE a fait part à la Ville de son accord pour la réalisation d'un projet urbain partenarial, situé rue Daniel Hirtz. Ce projet a pour objet la prise en charge financière commune des équipements publics nécessaires à la viabilisation et à l'aménagement de terrains privés.

La Ville possède dans son domaine privé un ensemble immobilier situé rue Daniel Hirtz, section 43 parcelles 170 et 347, d'une surface totale de 12 ares.

M. Hervé DOLLE possède quant à lui un ensemble immobilier situé rue Daniel Hirtz, section 43 parcelles 442, 445, 444 et 441, d'une surface totale de 17,19 ares.

Une partie des propriétés de M. DOLLE (parcelle issue du redécoupage des parcelles 441/131 et 444/236 d'une superficie de 893 m²) est équipée d'une maison d'habitation dûment autorisée par le PC 067 046 18 R0002 au profit de M. DOLLE.

Par ailleurs, les terrains de M. DOLLE sont grevés d'un emplacement réservé BIS 02, inscrit au Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 16 mars 2017, afin de pouvoir réaliser dans le futur la jonction de la rue Daniel Hirtz et la rue des Casernes.

Souhaitant urbaniser ce secteur et pouvoir créer de nouveaux terrains constructibles, la Ville souhaite s'associer à M. Hervé DOLLE pour la réalisation d'un projet d'aménagement commun. Il y a lieu, à cet effet, de signer une convention (voir en annexe).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la réalisation d'un projet urbain partenarial avec M. Hervé DOLLE,
- AUTORISER le Maire à signer la convention ci-jointe et le charger de toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.
- APPROUVER la décision modificative du budget principal comme suit :

Dépenses d'Investissement :	95 000 €
Compte 2315 « Installations, matériels, ou outillages techniques »	95 000 €
Recettes d'Investissement :	95 000 €

Compte 1328 « Autres Subventions d'investissement »	31 043 €
Compte 024 « Produits des cessions d'immobilisations »	63 957 €

Adopté à la majorité.

Pour :

31 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. GUTEKUNST Michael, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KARATEKIN Ozlem, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Fait à Bischwiller, le 27 Mars 2019.

Jean-Lucien NETZER,
Le Maire